

**ARRETE DU MAIRE**

**ADMINISTRATION GENERALE** : - *Nomination de Monsieur Jacques DENEZ  
Conseiller Municipal Délégué*

Nous, Eric BUY, Maire de la Commune de Guînes,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité,

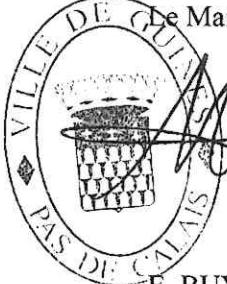
**ARRETONS**

**Article 1** : - **Monsieur Jacques DENEZ**, Conseiller Municipal, est nommé Conseiller Municipal Délégué en charge de la communication.

**Article 2** : - Le Conseiller Municipal Délégué a commencé effectivement à exercer les fonctions susvisées le 21 mars 2026.

**Article 3** : - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Calais et notifiée à l'intéressé.

Fait à Guînes, le 24 mars 2026  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
E. BUY